

## Législature 2017-2021

N° 43

### Message du Conseil communal au Conseil général du 29 mars 2018

#### Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 116'500.00 TTC pour l'achat et la mise en fonction de cinq horodateurs dans le secteur du lac

---

##### 1. Introduction

Depuis plus de vingt ans, nos parkings du bord du lac, notamment Place Nova Friburgo, Route de la Plage et Plage communale sont en partie payants et en partie en zone bleue. Toutefois, le pré du Concours hippique, l'aire de stationnement en gravier de la Sicel, le premier axe de la Route de la Plage jusqu'au Chemin Sous le Château, le parking en gravier du Skater Hockey ainsi que le pré Sous le Château sont libres et gratuits. Ils sont accessibles lors de la saison estivale par les touristes et les vacanciers du camping lorsque les parkings payants sont saturés.

Force est de constater que quasiment toutes les aires de stationnement en bordure du Lac de Neuchâtel sont soit payantes, soit à durée limitée, ceci afin d'assurer une bonne rotation des véhicules et de dynamiser par la même occasion une accessibilité optimale à toutes les activités, les commerces et les différentes sortes d'établissements publics.

##### 2. Objet du message

Par le présent message, il est proposé d'installer cinq horodateurs de nouvelle génération, répartis de la manière suivante :

- Aire en gravier de la Sicel ;
- Bordure du premier tronçon de la Route de la Plage ;
- Pré du Concours hippique ;
- Entre le pré du Château et le terrain en gravier du Skater Hockey.

Ces parcomètres seront tous distants et visibles selon les normes imposées par la législation. Le paiement pourra se faire par monnaie, par carte de crédit et par carte de débit (ApplePay et ParkingCard) pour l'obtention d'une quittance dont le concept est simple et efficace. Les cinq parcomètres sont reliés entre eux grâce à un routeur, ce qui facilite le contrôle.

### 3. Devis

Des offres indicatives ont été demandées à deux entreprises spécialisées dans la branche pour l'établissement de ce devis. Le montant global de cette acquisition est de CHF 116'500.00 TTC et se répartit comme suit :

Cinq horodateurs de base	CHF	36'000.00
Lecteur de cartes de crédit/débit pour cinq appareils	CHF	17'000.00
Signalisation verticale	CHF	3'400.00
Prestations de services (transport, montage, paramétrage)	CHF	5'100.00
Travaux de maçonnerie et alimentation électrique	CHF	25'200.00
Installation électrique	CHF	4'200.00
Gestion centralisée	CHF	4'500.00
Coordination de projet	CHF	3'000.00
Divers et imprévus	CHF	9'600.00
<b>Total hors taxes</b>	<b>CHF</b>	<b>108'000.00</b>
TVA 7.7%	CHF	8'316.00
Coût total TTC	CHF	116'316.00
<b>Total TTC arrondi pour demande de crédit</b>	<b>CHF</b>	<b>116'500.00</b>

L'objectif est de pouvoir mettre en service ces cinq appareils pour la période estivale.

### 4. Financement

Le montant de CHF 116'500.00 TTC sera porté à charge de la rubrique de la Police. Le taux d'amortissement est fixé à 15% selon l'article 53 ReLCo. En comptant un taux d'intérêts raisonnable à 2%, la charge financière annuelle sera d'environ CHF 19'805.00. Cet investissement sera financé par l'emprunt.

### 5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 116'500.00 TTC pour l'achat et la mise en fonction de cinq horodateurs dans le secteur du lac et de l'autoriser à conclure l'emprunt y relatif.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 5 mars 2018.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :  
Lionel Conus



Le Syndic :  
André Losey

Conseiller communal responsable : Samuel Ménétreay, Dicastère de la Culture, du Tourisme et de la Sécurité